Fiche de Données de Sécurité

DALEP HF

Version: 4.1
Date de version: 23/05/2024
Langue: FR
Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 . Identificateur de produit

Nom du produit : DALEP HF.
N° d'article (utilisateur) : 160.
UFI : ARE0-D0RF-900H-0DGE

1.2 . Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3 . Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :
Nom : DALEP
Rue : 5-7 Delle du Poirier - ZA Porte de la Suisse Normande
Code postal/Ville : 14320 SAINT-ANDRE-SUR-ORNE
Pays : France
Téléphone : 02 31 23 52 79
Fax : 02 31 23 87 54
Site web : Www.dalep.net
Email : Dalep@dalep.net

1.4 . Numéro d'appel d'urgence

France :
33 (0)1 45 42 59 59.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 . Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers :

H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2 . Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mises en garde - Prévention

P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Mises en garde - Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Mises en garde - Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre d'élimination conforme à la réglementation locale.

2.3 . Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 . Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.
Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides			
N°CAS 68424-85-1 N°EC 270-325-2 N°IDX Numéro d'enregistrement 01-2119983287-23-XXXX	1.5% ≤C< 2.5%	Macute=10 Mchronic=1	H302 Acute Tox. 4 ORAL H314 Skin Corr. 1B H318 Eye Dam. 1 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1

Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 . Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).
Transporter la victime hors de la zone de danger.
Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.
Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

En cas d'inhalation :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.
Remplacer les vêtements contaminés et trempés.
Enlever les vêtements contaminés.
En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.
Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Protéger l'œil intact.

En cas d'ingestion :

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.
NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs :

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2 . Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 . Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 . Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.
Poudre d'extinction.
Dioxyde de carbone (CO_2).
Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 . Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 . Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.
Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.
Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.
Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.
Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 . Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Mettre les personnes en sécurité.

6.2 . Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Couvrir les canalisations.
Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.
Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.
Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.
Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

6.3 . Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.
Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.
Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.
Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).
Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

6.4 . Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.
Elimination des déchets : voir la section 13.
Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 . Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).
Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.
Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.
Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Dans les environs immédiats de la zone de travail, il faut :

Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement.

7.2 . Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3 . Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 . Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

Valeurs limites biologiques :
Pas de données disponibles
Limites d'exposition en utilisation prévue :
Pas de données disponibles
Remarque :
Pas de données disponibles

8.2 . Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :
Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage	:	**Protection oculaire appropriée** : Porter un équipement de protection oculaire. **Protections oculaires recommandées** : Lunettes.
Protection de la peau	:	**Protection des mains** : Type de gants appropriés : Porter des gants de protection. Matériau approprié : NBR (caoutchouc nitrile). Mesures de protection des mains supplémentaires : Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs. N'utiliser les gants qu'une seule fois. Remarque : Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés. La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail. Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants. Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération. **Protection du corps** : Vêtement de protection approprié : Blouse de laboratoire.
Protection respiratoire	:	**Appareil de protection respiratoire** : Aucune donnée disponible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :
Pas de données disponibles
Contrôle de l'exposition des consommateurs :
Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 . Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	Liquide
Couleur	:	Transparent
Odeur	:	Pas de données disponibles
pH	:	8
Point de fusion/point de congélation	:	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	> 100°C
Point d'éclair	:	Pas de données disponibles
Inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité relative	:	0,999

Solubilité(s)	:	Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Température de décomposition	:	Pas de données disponibles
Viscosité dynamique	:	Non applicable
Viscosité cinématique	:	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes	:	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	:	Non applicable

9.2 . Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 . Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 . Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 . Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4 . Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 . Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 . Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 . Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit est classé Eye Irrit. 2 selon le réglement de référence.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Cancérogenicité :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation des voies respiratoires :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires :

Pas de données disponibles

11.2 . Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 . Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Substances :

Pas de données disponibles

12.2 . Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.3 . Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.4 . Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.5 . Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6 . Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 . Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 . Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.
Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage :
Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.
Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.
Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.
Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque :
Pour le recyclage, contacter le fabricant.
Collecter les déchets séparément.
Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.
Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.
En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

Informations complémentaires
Pas de données disponibles

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 . Numéro ONU
Pas de données disponibles

14.2 . Désignation officielle de transport de l'ONU
Pas de données disponibles

14.3 . Classe(s) de danger pour le transport
Pas de données disponibles

14.4 . Groupe d'emballage
Pas de données disponibles

14.5 . Dangers pour l'environnement
Pas de données disponibles

14.6 . Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Pas de données disponibles

14.7 . Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Pas de données disponibles

Informations complémentaires
Pas de données disponibles

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 . Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.
Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Réglementations nationales :
Cosmetic Ingredient Hotlist :

Substance	CAS	EC
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides	68424-85-1	270-325-2

15.2 . Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Informations complémentaires
Pas de données disponibles

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Indication des changements
Modification de la fourchette de concentration en section 3.2.

Légende des abréviations et acronymes
N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.
IATA : International Air Transport Association.
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
DPD : Directive Préparation Dangereuses.
N° ONU: Numéro des Nations Unies.
N° EC : Numéro Commission européenne.
ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.
ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport

international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
CLP: Classification, étiquetage et emballage.
VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.
Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H314	Skin Corr. 1B	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Date de création : 08/11/2023
Date de version : 23/05/2024
Date d'impression : 23/05/2024

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes.Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues.Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1.Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.